

LA PLATE-FORME



Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

Avril 2012

Mot du maire

Nous souhaiterions que les prochaines éditions du journal la Plate-Forme vous paraissent sous une nouvelle image pour tout l'aspect d'un contenu plus élaboré et qui porterait sur des sujets variés de la vie communautaire, artistique, sportive, sociale, et informative de notre collectivité. Nous voudrions mettre l'emphase sur une présentation plus soignée au plan graphisme en ajoutant des photographies et des illustrations qui viennent embellir et donner plus d'intérêt au contenu d'un journal.

Nous regardons aussi la possibilité de présenter quatre numéros par année. En effet, chaque saison amène son lot de réflexions, d'événements et d'intérêts divers. L'équipe de l'édition composée de Maryse Girard, directrice générale de la municipalité, de Nadia Bolduc, adjointe administrative et Nathalie Simard, agente de développement local est particulièrement motivée pour faire de notre journal municipal un outil de communication encore plus intéressant et surtout justifié par les commentaires reçus des lecteurs.

Ces commentaires positifs sont nécessaires afin d'améliorer constamment notre journal. Il ne faut surtout pas hésiter à nous les communiquer soit directement à l'un des membres de l'équipe, soit par le site Web de la municipalité ou tout autrement.

Nous estimons que produire un journal municipal, c'est aussi et principalement l'affaire de celles et ceux qui œuvrent au sein de notre collectivité. C'est pourquoi nous comptons sur la collaboration des organismes sociaux, communautaires, sportifs et culturels du milieu, des gens d'affaires, des artistes des poètes et de monsieur et madame tout le monde qui sauront alimenter en nouvelles, en annonces de programmation, en diffusion des résultats de leurs activités et pourquoi pas en potinage divers pour un contenu varié et intéressant.

Nous serions particulièrement heureux d'agrandir cette équipe d'édition. Les fonctions de journalistes, de graphistes, de photographes, de livreurs pour les citoyens non permanents et de ceux et celles qui veulent nous amener tout simplement de bonnes idées et de bonnes suggestions de sujets sont disponibles. Nous serions enchantés d'accueillir de nouveaux talents, de nouveaux visages pour un rafraîchissement de notre journal municipal.

Nous invitons spécialement les nouveaux arrivants qui ont manifesté leur intérêt à mieux s'intégrer à notre communauté en participant à nos activités municipales. Ne craignez pas de vous avancer et d'offrir vos services. Nous vous accueillerons à bras ouverts.

Laurent Thibeault
Maire

CHRONIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL

UNE NOUVELLE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 mars dernier, les élus ont adopté une résolution pour l'embauche de Mme Nathalie Simard, comme agente de développement. Cette décision donnait suite à une recommandation du comité de sélection formé de Mesdames Maryse Girard, directrice générale de la municipalité, Patricia Tremblay, directrice générale du CLD du Fjord (*Centre Local de Développement*), France Lafond, conseillère municipale et Laurent Thibeault, maire.

Il est pertinent de se demander pourquoi il fut nécessaire d'ouvrir le poste alors que Pamela Grenon occupait cette fonction depuis près d'un an? Rappelons seulement que Pamela et Marie Tremblay étaient en fonction intérimaire sur un poste occupé par Mme Manon Beaupré.

Or, en accord avec les autorités du CLD du Fjord-du-Saguenay, nous avons l'obligation d'aller en appel de candidatures. Nous sommes heureux d'accueillir Madame Simard parmi nous. Elle est en fonction officiellement depuis le 12 mars dernier pour accueillir promoteurs et entrepreneurs du milieu.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Madame Pamela Grenon pour le travail réalisé lors de la dernière année et également un remerciement de l'intérêt de deux candidatures locales pour cette fonction.

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET D'AIDES AUX ORGANISMES DU MILIEU

La période du printemps, c'est l'occasion pour la MRC du Fjord-du-Saguenay de lancer les programmes de subventions pour nos organismes du milieu. Plusieurs programmes permettent à nos associations de pouvoir profiter d'aides financières afin de réaliser leurs activités.

Le programme de la Politique nationale de la ruralité offre un soutien financier de près de 30 000\$ par année à notre milieu. Le programme d'aide aux communautés locales fournit 8 000\$. Le programme provenant des redevances d'Hydro-Québec pour les retombées économiques de la construction du barrage de la Péribonka nous accorde un montant de 24 500\$. Il y a aussi les programmes d'aide aux organismes culturelles et celui du concours sur le patrimoine.

Cette année, pour ces différents programmes, le centre de conditionnement physique recevra 2 000\$ pour l'achat de nouveaux équipements. Le Club des Alliés 2 000\$ pour l'organisation de la fête de la Saint-Jean-Baptiste et une étude pour la mise à niveau du système de traitement des eaux usées. Le Club de l'âge d'or, 1 500\$ pour un voyage de divertissement à Charlevoix, L'Association sportive, 600\$ pour l'organisation d'une activité hivernale. Le Festival des Artisans, un montant de 5 000\$ pour l'achat d'équipements. Le nouvel organisme «L'Art Salé», recevra un soutien financier pour l'organisation d'activités culturelles et récréatives.

Nous sommes à étudier également d'autres demandes et projets provenant de la municipalité ou autres organismes du milieu.

LE DOSSIER DE BARDSVILLE

Depuis maintenant vingt-sept ans, la municipalité de Sainte-Rose était membre de la Régie intermunicipale de la Rivière Sainte-Marguerite. Cette corporation avait reçu de l'entreprise Alcan les propriétés de Bardsville, un autre lot près de la fosse 45 de la pêche aux saumons sur la rivière Sainte-Marguerite, un terrain de camping nature et le terrain sous bail de villégiature du lac Résimond.

Lors de la réunion du conseil municipal du 5 mars dernier, les membres du conseil ont accepté l'offre d'achat de la MRC du fjord-du-Saguenay, pour un montant de 25 000\$ et autres considérations financières, la valeur des parts de notre municipalité. Rappelons que la municipalité comptait pour 10% son association avec la municipalité de Sacré-Coeur (60%) et la MRC (30%). La MRC acquerra également les parts de la municipalité de Sacré-

Coeur dans le but de créer une activité nature et économique de ces installations. Nous verrons à ce que ces activités aient pour conséquences heureuses de créer de l'emploi pour les gens de notre municipalité. De plus, dans cette entente, la municipalité de Sainte-Rose deviendra propriétaire du bail de villégiature du lac Résimond.

L'AIRE PROTÉGÉE DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

C'est au cours du mois d'avril que le gouvernement du Québec a donné comme mandat au BAPE (BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT) d'écouter et de consulter la population sur le dossier de la création d'aires protégées notamment, celle de l'aire aquatique de la rivière Sainte-Marguerite, un territoire de plus de 285 kilomètres carrés.

Nombreux sont les gens de la municipalité de Sainte-Rose qui s'inquiètent des conséquences de cette désignation d'aire protégée sur ce territoire contigu à notre municipalité.

Le 12 mars dernier, le conseil municipal a adopté le projet de mémoire préparé par le maire. Ce mémoire sera présenté aux audiences publiques. Il constitue des demandes, des recommandations et des observations du conseil municipal afin que cette désignation n'ait pas d'effets négatifs sur les activités traditionnelles des roserains. La population pourra consulter le document au bureau de la municipalité pendant les heures normales de bureau.

INAUGURATION EN GRAND POUR LE NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU CAP-AU-LESTE

Le 20 janvier dernier, devant une soixantaine d'invités, Henri-Jean et Sylvie Vitecoq, les propriétaires du complexe d'hébergement et de loisirs nature du Cap-au-Leste, étaient particulièrement heureux d'inaugurer leur nouveau bâtiment d'accueil.

C'est dans une spacieuse construction essentiellement construite en mélèze (*épinette rouge*) que les invités ont pu apprécier la qualité de cette installation qui compte deux salles de conférence et

réunion, un grande salle à manger, une cuisine moderne, un salle de billards et un bar.

De plus, le complexe compte aussi un bâtiment muni de 15 motoneiges et de tous les vêtements pour pratiquer ce sport et autres activités sportives d'hiver: raquette et ski de randonnée. Il y a aussi un propriétaire de 50 chiens de traîneaux qui offre des services de randonnées sur le territoire de Sainte-Rose.

L'ensemble de ces investissements compte pour plus de 2 millions de dollars. Bravo aux propriétaires pour leur détermination et l'intérêt qu'ils portent au potentiel touristique et d'affaires de notre municipalité.

Les propriétaires ont profité de l'occasion pour annoncer la nomination du nouveau directeur des opérations. Il s'agit de Monsieur Benjamin Vallée. Il est installé en permanence à Sainte-Rose avec sa famille qui compte en tout trois membres.

UN COMITÉ FORMÉ POUR ÉTUDIER ET RECOMMANDER AU CONSEIL L'UTILISATION DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE DE LA TAXE D'ACCISE

Le conseil municipal a désigné Mme Maryse Girard, directrice générale, M. Marc Beauchemin, conseiller, M. Jean Gagnon inspecteur en bâtiment, M. Jean-Marc Martel et M. Laurent Thibeault, maire comme membres du comité cité en rubrique.

Ce comité aura comme tâche d'examiner les meilleures avenues pour l'utilisation d'une subvention de 424 000\$ provenant du gouvernement fédéral. Nous avons jusqu'en 2013 pour utiliser cette subvention dédiée essentiellement dans les priorités d'amélioration des infrastructures municipales (aqueduc, égouts et voirie).

En collaboration avec le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, nous avons désigné la mise à niveau de notre réseau de distribution d'eau potable comme première priorité. Une bonne part du réseau a plus de 60 ans d'existence et il devient impératif d'effectuer des travaux majeurs sur ce réseau. Déjà le comité a tenu deux sessions de travail. Il devrait faire des recommandations au conseil dans les meilleurs délais.

UNE ENTENTE POUR L'ACCÈS DES VISITEURS EN MOTONEIGE AU TERRITOIRE DE SAINTE-ROSE

En janvier, le sujet allait faire grand bruit dans les journaux, à la radio et à la télévision. Les rumeurs ont aussi alimenté bien des quiproquos et des discussions parfois fondées et parfois avec des propos totalement déformés. Voici donc les faits: En novembre dernier, le maire de Sainte-Rose avait négocié avec un propriétaire un droit de passage sur ses lots.

Cette négociation n'entraînait aucun déboursé de la part de la municipalité. Une participation financière de Promotion Saguenay et de Caribou Conscrits a permis de conclure cette entente. Le maire avait informé le Club Caribou Conscrits des résultats de sa démarche tout en demandant à cette organisation de ne pas oublier de signer cette entente avec le propriétaire en question avant de se présenter avec la dameuse sur ce lot privé.

Or, au début de janvier, l'entente n'était toujours pas signée et la dameuse du Club allait circuler sur le lot privé sans autorisation. Voilà ce qui allait indisposer (avec raison) le propriétaire. Il aura fallu rediscuter de nouveau l'entente. Grâce à la collaboration du propriétaire et à la participation financière des propriétaires du Cap-au-ouest nous avons finalement conclu une entente signée.

Leçon de cette histoire: C'est à se parler qu'on réussit à s'entendre. De plus, force est d'admettre que le droit fondamental de propriété doit être respecté dans des ententes dûment signées. Nous tenons à remercier pour sa collaboration exceptionnelle le président de Promotion Saguenay et maire de Ville de Saguenay, M. Jean Tremblay.

Un merci aussi à Henri-Jean Vitecoq de la pourvoirie du Cap-au-ouest. Nous sommes maintenant à examiner une solution permanente dans ce dossier.

UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA MUNICIPALITÉ

Depuis quelques semaines seulement, le site internet de la municipalité a subi une cure de rajeunissement.

C'est grâce à une aide financière provenant de la MRC du Fjord, par le programme de la ruralité, que nous avons mis à niveau ce moyen de communication et d'information sur les services offerts au sein de l'ensemble des activités économiques, sociales, communautaires et publiques de notre milieu.

Le contrat, d'environ 10 000\$ pour réaliser ce nouveau site, a été accordé à la firme Solution Publicité. On y constatera des changements majeurs dans l'élaboration des textes, la présentation de l'imagerie et des liens, le cas échéant, avec les services d'hébergement et autres de notre municipalité.

Nous allons aussi continuer de donner des services d'information relatif aux réunions du conseil municipal, de l'attribution de contrats, de l'évaluation municipale et du présent journal municipal.

Cette modernisation du site Internet était rendue nécessaire dans ce monde cher à la démocratie et désireux d'une transparence des informations pour les organisations publiques.

L'ART SALÉ, UNE NOUVELLE CORPORATION

En effet, sous l'initiative de Isabelle Michon-Campbell, un groupe de citoyens a mis en place une nouvelle corporation dont le but est l'organisation d'activités culturelles et récréatives.

On se souviendra que l'automne dernier ce même groupe avait réalisé, avec un très grand succès, une fête pour souligner la fin de la belle saison estivale. Ils avaient d'ailleurs appelé cette fête «Les funérailles des beaux jours». C'est dans un objectif de mieux planifier tout au cours de l'année des activités du genre que cette corporation a vu le jour. D'ailleurs, la prochaine activité soulignera l'arrivée des beaux jours. Elle s'intitulera "le Mariage de la belle saison".

Pensons seulement que l'automne et l'hiver roserains constituent aussi des attraits d'une beauté exceptionnelle.

Bon succès à cette nouvelle organisation!

UNE SAISON DE PÊCHE BLANCHE QUI COMBLE LES AMATEURS.

La saison 2012 de la pêche blanche de Sainte-Rose a connu, selon plusieurs témoins et de la responsable de cette activité pour le conseil municipal, Mme France Lafond, un franc succès. Les poissons étaient au rendez-vous, la température le plus souvent agréable et même la présence de visiteurs beaucoup plus nombreux que par les années passées.

Le site enchanteur de Sainte-Rose demeure attrayant et de dimension contrôlable et bien contrôlé. Bravo aux organisateurs et bonne continuité pour les années à venir.

LE RÉSULTAT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2011

Le 2 avril dernier, le vérificateur externe, le comptable agréé de la municipalité, M. Yvon Carrier, de Gescopec, est venu présenter aux membres du conseil municipal, les résultats des opérations financières de notre municipalité. Il découle de nos opérations courantes, c'est-à-dire, toutes les transactions liées à nos activités administratives, gestion du personnel, gestion du service du greffe, gestion de nos immeubles et parcs, gestion de l'entretien du réseau routier, gestion des déchets, gestion du réseau d'eau potable, gestion des loisirs et cultures, gestion du service incendie et sécurité publique, gestion des logements sociaux (OMH) et les quotes part à la MRC du fjord-du-Saguenay, un surplus de plus de 62 000\$.

Toutefois, en diminuant la dévaluation globale de nos immobilisations (bâtiments, camions, équipements, réseau de distribution d'eau potable et de captation des eaux souterraines, routes et parcs, nous présentons un déficit d'un peu plus de (31 000\$). Ce montant est quand même de beaucoup moindre importance que celui de l'an passé qui s'établissait à environ (142 000\$).

Le service de la dette montre un solde à déboursier de 1 312 000\$. De ce montant nous devons diminuer la part de 80% du montant de 1 117 000\$, soit

893 600\$, pour le coût des nouvelles installations de captation des eaux souterraines. En réalité, la dette à long terme totale de notre municipalité est d'environ 445 000\$ et elle représente 3% de nos dépenses globales. En ce qui concerne ce montant de 893 600\$ applicable à notre service de la dette, cela s'explique que pour les emprunts subventionnés du réseau d'eau potable le gouvernement du Québec préfère appliquer ce montant aux municipalités que de l'appliquer à la dette nationale qui s'établit actuellement à près de 190 milliards de dollars.

De l'opinion de notre vérificateur externe, l'an prochain nous devrions présenter un état des résultats équilibré. Somme toute, nous aurons pris trois ans pour nous conformer aux nouvelles règles comptables qui nous imposaient d'appliquer la dévaluation de nos biens immobiliers aux opérations courantes.

Ces informations viennent ainsi compléter et confirmer celles fournies dans le rapport du maire de décembre dernier, et qui portait sur le portrait global de la situation financière de notre municipalité. Le rapport financier de l'année 2011 est disponible pour consultation aux heures habituelles de bureau de la municipalité.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

Cette association, dont la municipalité est membre depuis ses débuts, est maintenant associée à l'Association internationale des plus beaux villages du monde.

Des pays comme la France, l'Italie, la Suisse et le Japon sont membres de cette association internationale. À la fin du mois de mai prochain, lors de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra dans la région du Bas-Saint-Laurent, précisément à Notre-Dame-du-Portage, nous recevrons d'ailleurs des délégations de ces différents pays. Le ministère du Tourisme du Québec, vient également de reconnaître positivement notre association par une participation financière de près de 25 000\$.

Ces liens de niveau international contribuent positivement à supporter la promotion touristique de notre village. Il est possible d'en connaître davantage sur notre association en visitant le site Web en questionnant tout simplement dans Google: Association des plus beaux villages du Québec.

UNE STRATÉGIE D'EAU POTABLE

Avec l'adoption de cette stratégie, le gouvernement du Québec exige des municipalités qu'elles adhèrent à certaines mesures. Entre autres, à compter de 2012 :

- Produire un état de la situation et un plan d'action, incluant une liste de propositions de mesures d'économie d'eau, et adopter une réglementation sur l'eau potable;
- Produire un bilan de l'usage de l'eau, mesurer l'eau distribuée et, si nécessaire, mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites;
- Présenter un rapport annuel sur la gestion de l'eau au conseil municipal.

Les objectifs de la stratégie pour 2017

- Réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- Réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20% du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite;

Pour l'année en cours, le Conseil municipal s'est engagé, lors de la séance tenue le 5 mars 2012 à :

- Installer des réducteurs de débit dans tous les édifices municipaux, autant pour les robinets que pour les toilettes;
- Renouveler la subvention de 15\$ pour les citoyens lors de l'achat d'un collecteur d'eau;

- À adopter un nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable, tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

Ce règlement comprend entre autres :

- L'interdiction d'installer tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant de l'eau potable. Tout système utilisant de l'eau potable avant l'entrée en vigueur doit être remplacé avant le 1^{er} janvier 2017;
- Aucune personne ne pourra utiliser simultanément plus d'un boyau d'arrosage par bâtiment principal et y raccorder plus d'une lance ou un arrosoir mécanique;
- L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20h à 23h des jours différents, selon votre adresse (pair ou impair);
- Quant aux systèmes d'arrosage automatique (ils doivent être munis de certains dispositifs), il est permis d'arroser uniquement de 3h à 6h le dimanche, le mardi et le jeudi;
- Le remplissage des piscines et spas est interdit de 6h à 20h;
- Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser un seau de lavage ou un boyau d'arrosage muni d'un dispositif de fermeture automatique;
- Le lavage des entrées d'automobiles, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1^{er} avril au 15 mai de chaque année;
- Il est strictement interdit en tout temps d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs;

Ce règlement prévoit des amendes variant entre;

100\$ et 300\$ pour une 1^{ère} infraction;
300\$ et 500\$ pour une 1^{ère} récidive;
500\$ et 1 000\$ pour toute récidive additionnelle, s'il s'agit d'une personne physique.

Et de :

200\$ à 600\$ pour une 1^{ère} infraction;
600\$ à 1 000\$ pour une 1^{ère} récidive;
1 000\$ à 2000\$ pour toute récidive additionnelle, s'il s'agit d'une personne morale.

Ce règlement sera placé intégralement sur le site Internet de la municipalité dans le courant du mois d'avril.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou question sur ce règlement.

COLLECTEUR D'EAU DE PLUIE

À nouveau cette année, le Conseil municipal vous offre la possibilité de vous procurer un collecteur d'eau de pluie en subventionnant un montant de 15 \$/collecteur, ce qui situera donc le coût réel entre 52\$ et 58\$ (selon la quantité commandée).

Si vous êtes intéressés, vous êtes priés de nous en informer avant le 14 mai 2012 en laissant vos coordonnées au bureau de la municipalité.

Nous vous rappelons que cette offre ne s'applique pas seulement aux citoyens desservis par le réseau d'aqueduc, mais à l'ensemble de la population qui désire consommer «*Eautrement*».

Comptant sur votre participation afin de nous aider à diminuer la consommation d'eau potable et ainsi, atteindre les objectifs fixés par le ministère d'ici 2017.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

En cette période printanière, propice aux rénovations, nous vous rappelons qu'un règlement sur la disposition des débris de construction a été adopté en octobre dernier, dont voici un extrait : *(le règlement intégral est disponible sur le site Internet de la municipalité)*

ARTICLE 2

Nul ne peut utiliser le service de cueillette des matières résiduelles établi par règlement de la municipalité, ni les conteneurs mis à la disposition des citoyens par cette dernière, pour disposer des débris et des déchets résultant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition.

Constituent notamment des débris et déchets résultant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition, les matériaux secs comprenant les résidus broyés ou déchiquetés et les morceaux de quelconque matériaux qui ne sont pas fermentescibles et qui ne contiennent pas de déchets dangereux, les bois tronçonnés, les débris de démolition et d'excavation, tels que les gravats et plâtras, les pièces de béton et de maçonnerie, les morceaux de pavage, la terre et la poussière qui ne peuvent être ensachés.

ARTICLE 3

Les débris et déchets visés par l'article 2 du présent règlement doivent être transportés à la ressourcerie la plus près du territoire de la municipalité aux frais et à l'entière responsabilité de toute personne effectuant, pour elle-même ou pour le compte d'autrui, des travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'un immeuble.

À défaut de transporter lesdits débris et déchets à la ressourcerie la plus près du territoire de la municipalité, toute personne effectuant, pour elle-même ou pour le compte d'autrui, des travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'un immeuble doit se doter à ses frais d'un conteneur afin d'y déposer les débris et déchets engendrés par lesdits travaux. La vidange du conteneur relève de l'entière responsabilité de cette personne et est faite à ses frais.

ARTICLE 4

Quiconque effectue des travaux de construction, de rénovation ou de démolition effectués sur un immeuble et transporte les débris et déchets à la ressourcerie la plus près du territoire de la municipalité conformément à l'article 3 du présent règlement, doit prendre les précautions suivantes :

- 1- Recouvrir entièrement la charge et l'attacher solidement à la boîte de chargement du véhicule ou de la remorque de manière à ne laisser tomber aucune matière lors du parcours;
- 2- Les déposer à la ressourcerie à l'endroit indiqué par le préposé qui y travaille;

ARTICLE 5

L'absence de permis de construction ou autre autorisation nécessaire pour y effectuer des travaux de construction, de rénovation ou de démolition ou encore le non-assujettissement des travaux à une telle autorisation de la municipalité ne constitue pas un motif permettant de se soustraire aux obligations prévues dans le présent règlement.

ARTICLE 8

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende de 500 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 1000 \$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale et d'une amende de 1000 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et de 2000 \$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Ces frais sont établis conformément au tarif adopté en vertu du *Code de procédure pénale du Québec*.

Gestion adéquate des matières résiduelles

La population roseraine dispose de nombreux moyens afin de diminuer la quantité des matières résiduelles à enfouir.

- Le Carrefour environnement Saguenay, situé sur la rue des Oblats à Chicoutimi, récupère tous les appareils électriques, électroniques et autres (la liste sera placée sur le site Internet de la municipalité) et/ou est disponible sur le babillard au bureau de la municipalité;
- Les vêtements, tissus non-souillés, menus articles et petits électro ménagers(en état de fonctionner) peuvent être déposés dans une boîte spéciale située aux endroits suivants à Chicoutimi :
 - Magasin Friprix, 1730, boul. Talbot;
 - IGA. 1225, des Champs-Élysées;
 - IGA- Nord, 625, boul. Sainte-Geneviève;
 - Corneau et Cantin, 2000, boul. Talbot;
 - Super Sagamie Vanier, 641, Rue Delisle;
 - CEGEP de Chicoutimi, 534, Jacques-Cartier;
 - Bouffe et plus, rue Bégin (face à l'école Dominique-Racine);
 - Costco, 2500, boul. Talbot;
 - Maestro Barrette, 266, Malraux;
 - Provigo, 2120, rue Roussel;
 - Loblaws, 1155, boul. Talbot.
- Les monstres ménagers et meubles peuvent être acheminés à L'Atelier Saint-Joseph, situé au 300, rue Hôtel-de-Ville à Chicoutimi, 418-690-3973;
- Au bureau de la municipalité vous trouverez
 - 1) Une boîte de récupération pour les piles rechargeables et non rechargeables et pour les téléphones cellulaires;
 - 2) Une boîte pour les fluocompactes et autres ampoules récupérables ;
 - 3) Une boîte pour les bouteilles et cannettes consignées (**l'Association sportive procède à une collecte mensuelle de**

porte à porte, il suffit d'aviser Émil Grenon-Potvin au 418-675-2563 et il se fera un plaisir d'aller les ramasser), vous pouvez également laisser vos sacs de bouteilles à la porte de l'entrepôt du garage municipal;

- À l'extérieur de l'édifice municipal :
 - Un bac pour les contenants de peinture et d'huile;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont ramassés 2 fois par année, en mai et en octobre (la date vous sera communiquée ultérieurement);
- Le compostage résidentiel peut se faire dans un composteur de fabrication artisanale ou par une machine à terre construite à cette fin. Si vous désirez vous en procurer une,

Nous vous offrons la possibilité de la commander et de vous la distribuer au coût de 40\$/chacune. Le montant doit être versé lorsque vous commandez.

Voilà donc plusieurs possibilités de diminuer la quantité de déchets à enfouir et ainsi, à long terme, contribuer à réduire la taxe pour l'enlèvement des ordures.

Pour toute question sur les matières résiduelles, nous vous invitons à contacter :

Mme Laïla Girard, valoriste
Euréko
397, rue Racine Est, C. P. 8416
Chicoutimi (Québec) G7H 5C2
Tél : 418-545-9245 Téléc. :418-545-6767
Courriel : lgirard@eureko.ca

Mot de l'inspecteur

Respect de la population et du règlement 201-2010 sur les animaux

Nous constatons que plusieurs propriétaires de chiens se promènent avec leur animal non muni d'une laisse et qu'il y a également des chiens qui

errent régulièrement sans maître, Plusieurs plaintes ont été déposées au bureau de la municipalité concernant ces états de fait.

En effet, certains citoyens hésitent à se promener et même à sortir, dû à ces problèmes, qui prennent de plus en plus d'ampleur.

Nous aimerions faire référence à un incident survenu il y a 3 semaines à Saguenay, arrondissement Jonquière, alors qu'un chien qui se promenait avec son maître sans laisse, s'est attaqué à un enfant qui jouait simplement chez lui.

Heureusement que celui-ci était vêtu de son manteau d'hiver, ça lui a procuré une bonne protection. Selon la mère, le maître a regardé le bras de l'enfant et a poursuivi sa marche, sans plus.

Attendons-nous qu'un tel malheur ou pire se produise à Sainte-Rose avant de réagir? Il faut se rappeler qu'un animal reste un animal et jamais personne ne peut prévoir comment il se comportera.

Nous avons fait part à la Sûreté du Québec de nos inquiétudes et lui avons demandé d'accorder une surveillance accrue lors de ses patrouilles et de ne pas hésiter à émettre des constats et même ramasser les chiens non munis de laisse.

Également, l'inspecteur peut, lors qu'il aperçoit un chien sans laisse, communiquer directement avec la Sûreté et faire émettre un constat d'infraction.

Rénovations

Un petit rappel! Vous prévoyez rénover et/ou construire, n'oubliez pas qu'il est nécessaire de vous procurer un permis pour le faire.

Je suis présent au bureau les mardis, mercredis et jeudis de 8h à 16h. Vous pouvez également me rejoindre au 418-675-2250 poste 2601.

Jean Gagnon, inspecteur en bâtiment

ÉVÉNEMENTS À SOULIGNER

Cinq générations de Girard « Roméo »

La famille de monsieur Roméo Girard poursuit dans sa lancée de partager une lignée de cinq générations actives. En effet, la naissance de IZIA, le 25 novembre 2010, fille d'Azure Laramée, fille de NATACHA Grenon, (Charles Grenon), fille de MIREILLE Girard, fille de ROMÉO font bien le décompte de cinq générations. Le « patriarche », Roméo, est particulièrement heureux et fier d'appartenir à une famille qui présente ce que le réalisateur Perreault a appelé : « *la suite du monde* » lorsqu'il a tourné ce film sur la pêche au marsouin à l'Île aux Coudres.

Ce n'est toutefois pas la seule occasion pour cette famille de vivre ce phénomène de longévité et d'une succession active de cinq générations. En effet, SYLVIO, le père de Roméo, a aussi été honoré de pouvoir contempler la venue d'Azure, fille de Natacha, fille de Mireille, fille de Roméo.

Souignons que la famille du couple Claudette Villeneuve et de Roméo Girard compte six enfants: Myriam, Mireille, Joël, Dorothée, Huguette et Hugues. Leurs enfants ont donné au couple 15 petits enfants et aux petits enfants succèdent 12 arrières petits-enfants. Finalement Izia est actuellement la seule de la génération des arrières-arrières petits-enfants. La descendance de Sylvio, un pionnier de cette municipalité, compte 21 descendants, dont 11 toujours vivants. Il va s'en dire que cette famille compte le plus grand nombre de descendants dans notre communauté.

Finalement, M. Roméo m'indiquait qu'il avait tenté de communiquer cette nouvelle à une importante firme de journaux dont le propriétaire est un Québécois. Il s'agit de Québecor Média de l'homme d'affaires Pierre Karl Péladeau. La personne chargée de recevoir les messages lui a tout simplement demandé dans lequel des 125 journaux la nouvelle pouvait paraître? À Sainte-Rose, nous ne nous posons pas cette question, la Plate-Forme n'hésitera jamais de souligner les vraies valeurs de notre société « distincte ». Quant à la dame, elle ne réalise pas que lorsque les organisations deviennent si

grosses, elles perdent toute identité personnalisée au dépend de la puissance ou de la méga organisation.

La présidente du Club de l'amitié termine son dernier mandat

Micheline Nardy, qui occupe la présidence du Club de l'Amitié de L'âge d'Or de Sainte-Rose, terminera, à la mi-avril le quatrième et dernier mandat à la présidence de cette organisation qui soulignait cette année ses quarante années d'existence. Fière d'avoir contribué à maintenir active cet organisme, Mme Nardy laisse donc ses fonctions avec la satisfaction du devoir accompli.

Parmi les principales réalisations dont elle est particulièrement fière, elle n'hésite pas à souligner le projet « Nouveau Horizon » financé par le ministère de Patrimoine Canada ». Elle est aussi très heureuse de sa collaboration avec le Réseau régional des bibliothèques publiques pour les activités de « Culture pour tous » et spécialement la présentation d'une pièce de théâtre au Mont Jacob à Jonquière, les quelques sorties récréatives, dont celle à la Ferme 5 étoiles à Sacré-Coeur, les échanges avec les autres clubs notamment, celui de Saint-Fulgence, la participation aux jeux de la FADOQ à Alma, l'achat d'équipements tels des métiers à tisser, de la vaisselle pour les repas des membres, des armoires de rangement, etc.

Finalement, Mme Nardy laisse le club en parfaite santé financière avec un surplus accumulé d'un peu plus de 3000.00\$ et un nombre de membres toujours près de 100 cotisants. Elle informe qu'elle demeurera active au sein du secteur Chicoutimi de la FADOQ en occupant la fonction de secrétaire du Conseil d'administration. Elle tient à remercier les membres pour la confiance accordée au cours de ces quatre années et spécialement pour ses collaborateurs et collaboratrices au sein du conseil d'administration.

Le président de la corporation nautique, M. Pierre Legault, tire sa révérence

Donnant suite à une rencontre du conseil d'administration de la Corporation nautique,

M. Legault, qui assumait depuis deux ans la présidence de cette corporation a remis sa démission. Il invoque surtout des motifs de santé. Rappelons que l'an dernier M. Legault a subi des traitements contre deux cancers. Heureusement, ces traitements ont donné de très bons résultats. Ses médecins l'ont toutefois informé qu'il devra dans l'avenir modérer ses activités, éviter toute situation stressante et préoccupante. Nous disons à Pierre de prendre soin de lui et que les plus jeunes et ceux et celles qui veulent s'impliquer doivent prendre la relève.

Soulignons que pendant son mandat la corporation nautique a réalisé les travaux de la zone du quai notamment, les nouveaux pontons, la rampe d'accès aux pontons, l'abri sur le quai et différentes réparations, le rafraîchissement des sentiers au parc adjacent au quai et le gazebo et le sentier menant à la plateforme.

Laurent Thibeault

UN MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Pair, une présence rassurante !

C'est avec enthousiasme que la Sûreté du Québec met à votre disposition ce service personnalisé d'appels automatisés qui joint quotidiennement les abonnés pour s'assurer qu'ils vont bien.

En plus d'être gratuit, il permet aux aînés du Québec de demeurer en toute quiétude chez eux et ce, le plus longtemps possible. De plus il permet une tranquillité d'esprit pour les proches aidants. C'est sécurisant de savoir qu'un appel sera effectué auprès d'un proche afin de vérifier son état de santé.

Qui peut en faire partie ? Toutes personnes aînées ou malades ou vivant seules peuvent bénéficier de ce programme offert gratuitement par les agences du programme Pair.

Voici les coordonnées pour les rejoindre : Comité Provincial Pair Sans frais : 1-877-997-PAIR (7247)

www.programmepair.com



Le prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du- Saguenay

PARTICIPEZ AU COUP DE CŒUR DU PUBLIC!

Le prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay vise à souligner les interventions de qualité sur les bâtiments ainsi que les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine et des paysages. **Les critères d'évaluation sont :** l'intérêt patrimonial, la qualité de l'intervention, le rayonnement de l'intervention, l'impact sur l'amélioration du cadre de vie. Ce projet s'inscrit dans le plan d'action de la politique culturelle de la MRC adopté en 2009.

Inscrivez vos coups de cœur au prix du patrimoine de la MRC du Fjord-du-Saguenay en nous donnant un exemple de ce que vous considérez comme patrimonial dans votre municipalité. Pour ce faire, vous devez fournir les coordonnées exactes du lieu, c'est-à-dire le nom du propriétaire ainsi que l'adresse (à l'exception des paysages). Vous pouvez même déposer une candidature pour votre propriété! Vous avez jusqu'au 29 juin 2012 pour nous soumettre un coup de cœur.

Voici quelques exemples qui peuvent se retrouver dans la catégorie « *Coup de cœur du public* ». Veuillez retenir qu'il s'agit de patrimoine que l'on cite en exemple (conservation exemplaire, non démolition d'un bâtiment), concernant notamment :

- Maison, grange, caveau à légumes, commerce, mairie, école de rang, couvent, presbytère, rue présentant un patrimoine urbain, rang présentant un patrimoine rural, savoir-faire traditionnel et boutique (cordonnier, boulanger, forgeron, etc.), collection d'objets anciens, conservation d'un intérieur ancien, vestige et ruine, croix de chemin, chapelle de procession, circuit de bâtiments patrimoniaux, art social, atelier d'artiste.

Les « *Coups de cœur du public* » peuvent aussi porter sur les paysages, par exemple :

- Restauration d'un parc urbain, action freinant la dégradation du paysage, aménagement d'une halte routière, aménagement de plans d'eau, renaturation d'un endroit, signalisation aux abords des municipalités, panoramas et percées visuelles, action qui respecte l'environnement, occupation adéquate des versants et des sommets de colline visant à optimiser les points de vue, retour des berges, morcellement et remembrement de plages ou de chutes, plantation d'une haie visant à protéger l'intimité, transformation pertinente de chalets en habitations permanentes.

Pour déposer une candidature, nous vous invitons à communiquer avec l'agente culturelle VVAP (villes et villages d'art et de patrimoine), par téléphone au 418-544-0113 poste 1205 ou par courriel à l'adresse suivante : guillaine.dubois@mrc-fjord.qc.ca

Activités et mot des organismes

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

Bonjour à tous,

Le printemps hâtif que nous connaissons actuellement est en quelque sorte le signal de départ à la planification de la prochaine saison de la Coopérative en forêt.

Une nouvelle année de travail pour plusieurs d'entre nous est sur le point de s'amorcer. Une période de changements remplie de défis nous attend avec l'arrivée bientôt du nouveau régime forestier. Dans la dernière saison, un rapprochement stratégique s'est effectué entre notre coopérative et celle de Laterrière avec la création d'une filiale appartenant aux deux parties. L'objectif de cette nouvelle société est de poursuivre le développement de nos projets de biomasse et de tous autres projets pouvant créer de l'activité économique dans notre milieu, consolidant par le fait même, le travail de nos membres.

L'année 2011 à été marquée par le redémarrage de l'usine de PFR St-Fulgence. Cette réouverture a amené un vent d'optimisme sur notre coopérative qui a eu comme effet de sécuriser le travail de plusieurs d'entre nous. Quant à 2012, elle devrait nous permettre d'approvisionner cette usine au meilleur de nos connaissances dans le but d'amener un bois de qualité à la transformation.

Pour ce qui est de la forêt intra-municipale, des travaux de reboisement et d'éclaircie ont été réalisés en 2011. Un chemin à également été construit dans le secteur du chemin du Tableau dans le but de rendre accessible à l'aménagement un secteur au terrain difficile.

Le projet de récolte et de transformation de produits forestiers non-ligneux devrait passer une autre étape avec la commercialisation de certains produits.

La saison 2012 s'annonce pleine de défis. Une grosse saison tant en éclaircie quand récolte s'annonce. Une saison de changements qui saura faire grandir encore une fois la Coopérative.

Denis Simard, directeur général

EXPOSITION MARIALE

Fin de semaine mariale à l'église de Sainte-Rose-du-Nord, les samedi et dimanche, 12 et 13 mai prochain. Elle sera jalonnée de chapelets et couronnée par une messe solennelle. Vous y êtes invités. En même temps aura lieu une exposition d'objets qui font penser à la Vierge Marie et qui reflètent notre intimité avec Elle.

Vous avez fait un tableau, un montage, une gravure, une broderie, une photo ou tout autre ouvrage la représentant, à moins qu'il n'y ait dans votre maisonou dormant dans un placard un objet ou une reproduction – héritage d'un parent, cadeau d'un proche ou un souvenir- auquel vous tenez. Osez ! joignez-le à l'exposition.

Le comité marial recevra vos objets le vendredi 11 mai à compter de 10h au Pavillon de la Montagne. Entre temps, vous pouvez informer les organisateurs de votre intention de prendre part à l'exposition.

Invitation spéciale aux enfants car nous croyons qu'ils ont une place importante dans tout ça. Nous leur proposons de produire un dessin pour Marie puisqu'un espace de choix sera consacré à leurs "oeuvres".

Mme Agnès Villeneuve (418) 675-2348,
M.Gilles Angers (418) 675-2363 .

Association sportive

**Encan et concours de petits gâteaux
au profit du parc**



Nous vous invitons à venir participer à notre traditionnel encan de produits artisanaux et culinaires faits par des gens de Sainte-Rose, au profit du Parc d'amusement qui aura lieu le 21 avril prochain au **Club les Alliés**.

Profitez-en également pour participer au concours de petits gâteaux. Vous devez présenter 6 petits "cupcakes" qui seront jugés selon les critères suivants: *présentation, goût et originalité*. Il y aura également un prix remis au coup de Coeur du public.

Si vous voulez cuisiner ou fabriquer quelque chose pour l'encan, vous pouvez l'apporter le soir même de l'événement ou contacter les organisatrices. Venez en grand nombre goûter aux chefs-d'oeuvres et n'oubliez pas votre argent!

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, contactez madame Vaneska Rousseau au 675-2563, ou madame Mariel Grenon au 290-1042.

UNE BELLE PARTICIPATION AU REPAS POUR LE SOUTIEN À NOTRE ÉGLISE

Le 18 février dernier, près de 100 personnes ont participé au repas pour soutenir la fabrique de Sainte-Anne à l'entretien de notre église. La participation bénévole pour l'organisation du repas, le contribution de commanditaires pour les prix de présences et la présence de jeunes et de moins jeunes font en sortes que l'intérêt à la protection de notre patrimoine religieux et de nos valeurs religieuses se maintiennent.

Bravo aux organisateurs. Bravo aux participants. La prochaine fois n'hésitez pas d'inviter et d'amener avec vous un voisin, un ami, un parent qui veut vivre une expérience de solidarité communautaire.



L'ART SALÉ

Bonjour à tous,

Suite au succès de la Funéraille des Beaux Jours, une nouvelle association roseraine est née : L'Art Salé ! Son premier objectif: dynamiser le village par la tenue d'activités culturelles, artistiques ou de plein air. Nous vous annonçons donc qu'à la demande générale, nous célébrerons le retour des beaux jours par une nouvelle parade festive et animée :

le Mariage de la Belle Saison.

Le 26 mai prochain, vous êtes tous invités à vous joindre à la fête, alors que la Belle d'Hivernale épousera son Printemps fringant. Afin de faire de cet événement une soirée mémorable, vous êtes toutes et tous invités à vous costumer...en marié(e)!

Bien sûr, les demoiselles d'honneur, les matantes tanantes et autres invités extravagants seront les bienvenus au mariage!

Des ateliers de costume ouverts au public auront lieu au mois de mai. Des ateliers de cirque, de danse ou de théâtre devraient aussi voir le jour, pour ceux qui auraient envie de faire partie de la mise en scène.

Surveillez notre calendrier d'activités qui sera affiché sur le babillard du bureau de poste.

À vos marques, prêt, MARIEZ!!!

Pour vous impliquer ou communiquer avec nous:
lartsale@wildmail.com

Et pour les amateurs de musique, surveillez notre prochain message...L'arrivée de l'été pourrait bien être célébrée par un autre événement haut en couleur!

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous mentionner qu'en association avec le "Club de l'Amitié", nous organisons une collecte de vêtements qui serviront à la création pour les festivités du 26 mai prochain.

LE BLANC EST À L'HONNEUR

Jupes et corsages, vestes et chemises, robes de mariées, draps, coupons, rideaux et dentelle, chapeaux, gants et autres accessoires sont les bienvenus!

Vous pouvez déposer vos dons au sous-sol de la municipalité, aux heures normales de bureau. Nous demandons votre collaboration pour ne pas déposer de sacs sur la galerie extérieure.

Les horaires des ateliers de couture seront annoncés prochainement sur le babillard du bureau de poste. Afin de décorer le parcours, nous collecterons aussi les balles de laine, les lumières de Noël, les plantes et fleurs en plastique de toute sorte ainsi que du matériel électrique: ampoules, fil électrique, soquettes, etc.

Il est aussi possible de prêter des accessoires qui vous seront remis après l'événement. Pour se faire, communiquez avec nous: lartsale@wildmail.com Ou pour ceux qui n'ont pas internet, directement avec Marielle Couture au 418-675-1118 ou Vicky Dallaire au 418-675-2694

Merci à tous pour votre participation !

Isabelle Michon-Campbell
Présidente de l'Art Salé

FAMILLE ANGERS

J'aimerais remercier sincèrement toutes les personnes, commerces et organismes qui ont contribué de près ou de loin à amasser des fonds pour la famille de Miro Angers.

La famille est totalement reconnaissante pour tous les bienfaits que vous leur avez apportés.

Toute cette générosité a permis d'amasser 4000.00 \$ plus l'argent ramassé lors du souper-bénéfice et la contribution de la municipalité.

C'est en s'unissant que nous arrivons à nos fins.

Je vous dis bravo et merci pour tout cela !

Linda Girard

MUSÉE DE LA NATURE



Pensée *“L’amour est ce qui éclaire notre vie et illumine celle de notre prochain”*

Comme par les années passées, le Musée de la nature est ouvert tous les jours de 8h30 à 19h30. N’hésitez pas à en proposer la visite aux visiteurs ainsi qu’à vos parents et amis. Ils en seront très satisfaits.

Que de découvertes à retenir, que de surprises dans ce Musée !

Bienvenue ! Bienvenue !



Printemps précoce, attention au feu !

Québec, le mercredi 21 mars, 14h- La société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) vous prévient que les terrains couverts d’herbes, de broussailles ou en friche présenteront un danger d’incendie ÉLEVÉ pour les prochains jours en raison des températures élevées et des vents prévus.

Le printemps est reconnu pour ses risques élevés de perte de contrôle des feux d’herbe et des brûlages utilisés pour nettoyer les terrains. Ces pertes de contrôle entraînent des incendies de broussailles rapides et dangereux où les pompiers municipaux sont appelés trop souvent à intervenir.

La SOPFEU rappelle qu’en période printanière, il suffit de quelques heures d’ensoleillement pour assécher les végétaux morts et les rendre vulnérables au feu. Compte tenu de ces conditions, il est conseillé d’éviter de faire des feux en journée jusqu’aux prochaines précipitations.

Toutefois, si vous décidez de faire un brûlage, voici quelques règles de sécurité à respecter. D’abord, informez-vous des règlements municipaux en matière de brûlage.

1.Préparez

S’il y a du vent, n’allumez pas. Sinon, choisissez un endroit éloigné de toute végétation et ayez de l’eau et des outils à proximité;

2.Surveillez

Faites un petit amas, allumez puis assurez une surveillance constante sans quitter les lieux;

3.Éteignez

Arrosez deux fois plutôt qu’une et recouvrez les cendres de sable avant de quitter les lieux. Assurez-vous qu’il ne reste aucune fumée résiduelle.

Source: M. Marcel Trudel, préposé à l’information à la SOPFEU
(418) 275-6400

Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord

126, rue de la Descente-des-Femmes
Sainte-Rose-du-Nord, Qc
G0V 1T0

TÉLÉPHONE:

418-675-2250

TÉLÉCOPIE:

418-673-2115

ADRESSE ÉLECTRONIQUE:

admin@ste-rosedunord.qc.ca

Pour visiter notre nouveau site internet, allez à l'adresse suivante:

www.ste-rosedunord.qc.ca

